Envoyé en préfecture le 21/12/2025
Reçu en préfecture le 21/12/2025
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121615-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents :** Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

1-5 Personnel communal – Assurance statutaire

Mme Anne-Lise MORIN, rapporteur expose :

« Notre contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de Relyens dans le cadre du contrat groupe du Centre de Gestion du Finistère arrive à échéance au 31 décembre de cette année.

Le Centre de Gestion nous a présenté en septembre dernier les résultats pour notre collectivité de l'appel public à concurrence lancé pour cette couverture assurance au niveau départemental. Il en ressort une très forte augmentation du taux de cotisation si l'on veut maintenir le niveau de prestations.

Nous avons consulté pour notre compte et retenu la proposition suivante :
Assureur : GROUPAMA
Durée du contrat : 3 ans à compter du 1er janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028
Régime du contrat : capitalisation
Garanties du contrat :

- *Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL*
  - *Décès sans franchise*
  - *Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service sans franchise & soins inhérents*
  - *Congé de longue maladie/Maladie de longue durée sans franchise*
  - *Congé de maternité/Paternité, Adoption sans franchise*
  - *Congé de maladie ordinaire avec une franchise ferme de 30 jours par arrêt*

Les cotisations sont assises sur le TIB (Traitement indiciaire brut) + NBI (Nouvelle bonification indiciaire) + SFT (supplément familial de traitement). Le taux proposé est de 8,33% de la base assurée. Les remboursements sont garantis à hauteur de 90% de la base assurée.

- *Agents affiliés IRCANTEC :*
  - *Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service sans franchise*
  - *Congé de Longue Maladie/Maladie Longue Durée et Grave Maladie/Grave Maladie sans franchise*
  - *Congé de maladie ordinaire avec une franchise ferme de 30 jours par arrêt*

Les cotisations sont assises sur le TIB (Traitement indiciaire brut) + NBI (Nouvelle bonification indiciaire) + SFT (supplément familial de traitement). Le taux proposé est de 1,26% de la base assurée. Les remboursements sont garantis à hauteur de 90% de la base assurée.

Votre Commission des finances et de l'administration générale a examiné ce dossier lors de sa réunion du mercredi 3 décembre dernier. Elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Envoyé en préfecture le 21/12/2025
Reçu en préfecture le 21/12/2025
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121615-DE

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les conclusions du rapporteur
- **Retient** la proposition de contrat d'assurance statutaire, proposé par Groupama, dans les conditions indiquées ci-dessus (personnel relevant de la CNRACL et personnel affilié à l'IRCANTEC)
- **Autorise** Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment, à signer le contrat correspondant.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 19 décembre 2025
Madame le Maire,



Josiane KERLOCH